

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2056

12 août 2015

SOMMAIRE

360 Capital Management S.A.	98651	MACSF RE S.A.	98646
Alpina Real Estate Company S.C.A.	98649	Mager S.A., SPF	98647
AMICORP Luxembourg S.A.	98643	Marthilor2 S.C.A.	98650
AnBeVir S.à r.l.	98645	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.	98650
Arcano EIF II S.à r.l.	98643	Mi Care S.A.	98650
Argest S.A.	98643	Parimo S.A.	98647
Atoz	98644	ROBUST, Rules Orchestrator for Your Business Trunk Sàrl	98646
ATOZ (Asia) Holding S.A.	98645	Roden Investments S.A.	98646
Aulien Partners S.à r.l.	98645	SAVP Unleveraged S.à r.l.	98663
Aventurine s.à r.l.	98643	Shredinvest S.à r.l.	98672
AXA Infrastructure Holding S.à r.l.	98685	Solaica Power Holding S.à r.l.	98688
Backslash Consulting, s.à r.l.	98642	Speedy (Luxembourg) Holding	98646
BB Royal Holding S.A.	98644	SRDV S.A.	98647
BDT Oak Luxembourg 1	98644	Triton Debt Opportunities S.C.A.	98682
Beri 75	98645	Triton IV Luxco No 15 S.à r.l.	98642
B.M. (Building Management) SA	98688	Vector Investments B S.à r.l.	98642
Brandbev S.à r.l.	98643	Weisen S.A.	98648
Build Hotel S.à r.l.	98642	Wesimmo S.à r.l.	98647
Compagnie Immobilière de Weimerskirch ...	98649	WSP Luxembourg 2 S.à r.l.	98648
Flomax S.à r.l.	98652	WX Budget Hotel Holding S.A.	98648
IZA Lux S.A.	98685	YCAP Asset Management (Europe)	98649
Lux Re Securitization S.A.	98654	Yeoman Capital S.A.	98642
M3 Architectes S.A.	98650		

Vector Investments B S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 102.861.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015088535/9.
(150101093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Build Hotel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 156.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.
Référence de publication: 2015088721/10.
(150101995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Backlash Consulting, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 105.735.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088722/10.
(150101575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Triton IV Luxco No 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 190.570.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton IV LuxCo No.15 S.à r.l.
Un Mandataire*

Référence de publication: 2015088494/11.
(150101188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Yeoman Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 131.609.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour copie conforme
Pour la société
Maître Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2015094858/14.
(150105200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Brandbev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.984.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015088719/9.

(150101201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Argest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 50.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088699/10.

(150101449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Aventurine s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 146, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.100.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088708/10.

(150101578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Arcano EIF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.269.

Les comptes annuels établis pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Arcano EIF II S.à.r.l.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015094065/12.

(150104345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

AMICORP Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 49.731.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2015.

Pour Amicorp Luxembourg S.A.

Représenté par M. Julien François

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015094083/13.

(150105365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Atoz, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 101.128.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2015.

Pour extrait conforme
ATOZ SA
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff
L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2015095823/17.

(150106794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

BB Royal Holding S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 181.509.

En date du 30 avril 2015, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Résiliation d'administrateurs

L'assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission dans son mandat de:

- Monsieur Dirk KUCHT, né à Bergkamen le 6 avril 1960 demeurant professionnellement à 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

2. Nomination d'un nouvel administrateur:

L'assemblée décide à l'unanimité de nommer au poste d'administrateur:

- Madame BODZIONY Katarzyna, née à Nowy Sacz le 2 juin 1991 demeurant professionnellement à 11, Avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg.

Pour l'Administration
Signature

Référence de publication: 2015094130/18.

(150104134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

BDT Oak Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 179.224.

Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 15 juin 2015

1. Mademoiselle Genevieve Eileen Hovde, administrateur de sociétés, née en Illinois (USA), le 10 janvier 1985, demeurant professionnellement au 401 North Michigan Avenue, Suite 3100, Chicago, Illinois 60611, United States of America, gérant de catégorie A a été nommée comme gérant de classe A pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2015,

2. Mademoiselle Roisin Lynch, administrateur de sociétés, née à Cork, Irlande, le 28 octobre 1984, demeurant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B a été nommée comme gérant de classe B pour une durée indéterminée avec effet au 15 juin 2015.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BDT Oak Luxembourg 1 Sàrl

Référence de publication: 2015094132/19.

(150104696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

AnBeVir S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 38, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 113.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 19/06/2015.

Référence de publication: 2015095819/10.

(150106963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Beri 75, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 125.665.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015094111/11.

(150105058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

Aulien Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 164.235.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales signée en date du 20 mai 2015 que Monsieur Lorenzo Raffaghello, demeurant à L-1473 Luxembourg, 39 rue J.B. Esch, cède 9 parts sociales qu'il détient dans la société Aulien Partners S.à r.l. à Monsieur Jean-Claude Dmitrieff, demeurant à L-1473 Luxembourg, 39 rue J.B. Esch.

Suite à cette cession de parts sociales, le capital est réparti comme suit:

- Monsieur Lorenzo Raffaghello, vingt-huit	28
- Monsieur Jean-Claude Dmitrieff, quatre-vingt-dix-sept	97
Total des parts	125

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2015.

Référence de publication: 2015095854/16.

(150106225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

ATOZ (Asia) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 171.159.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 de la Société, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015095853/17.

(150106792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Roden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015092509/10.

(150103393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Speedy (Luxembourg) Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 166.287.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2015092535/13.

(150103147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

MACSF RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.799.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 03 juin 2015**Quatrième Résolution*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS, situé à L - 2530 Luxembourg -10A, rue Henri M. Schnadt est reconduit à l'unanimité jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice comptable 2015.

L'assemblée prend note du changement d'adresse depuis le 04 septembre 2014 de l'administrateur SOGECORE S.A., qui est dorénavant la suivante:

SOGECORE S.A., dont siège social situé au 31, rue du Puits Romain L - 8070 BERTRANGE, représentée par Nicolas Léonard, dont l'adresse professionnelle est au 31, rue du Puits Romain L - 8070 BERTRANGE.

Référence de publication: 2015096168/15.

(150106502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

ROBUST, Rules Orchestrator for Your Business Trunk Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 161.598.

Suite à la convention de cession de parts sociales de la société ayant eu lieu en date du 11 juin 2015, la Gérance souhaite informer toute personne intéressée que le capital de la société est désormais détenu comme suit:

- 75 parts sociales sont détenues par Monsieur Benoit Sougné demeurant à B-4920 Aywaille (Belgique), Ernonheid-Village, 18C.

- 25 parts sociales sont détenues par la société Optimus Corp Sàrl demeurant à L-8399 Windhof, Rue de l'Industrie, 22 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B190.023.

Pour la Gérance

Signatures

Référence de publication: 2015092508/16.

(150104039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Parimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 153.508.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089804/9.
(150102208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

SRDV S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 139.734.

Il est à noter que l'adresse de la personne chargée du contrôle des comptes, à savoir VERICOM S.A. est:
L-2341 Luxembourg 1, rue du Plébiscite
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015092602/11.
(150103268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Wesimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 101.105.

Le bilan de la société au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire
Référence de publication: 2015095741/12.
(150106099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Mager S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 186.978.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 février 2015

1. Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration. Il assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de rassemblée générale statutaire de l'an 2019.

2. En date du 10 février 2015, la Société a désigné la société
SGG S.A.

RCS Luxembourg B0168791
412F, Route d'Esch
L-2086 Luxembourg

comme dépositaire au sens de l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative au dépôt obligatoire et à l'immobilisation des actions et des parts au porteur.

Le 10 février 2015.

Certifié sincère et conforme

MAGER S.A., SPF

Référence de publication: 2015096169/22.

(150106294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Weisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 11, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 14.583.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015095739/10.

(150105198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

WSP Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 32.089.125,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 191.017.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 1^{er} mai 2015

L'associé unique de la Société décide d'acter et d'accepter la démission de Mme Helena Mary Allis de ses fonctions en qualité de gérante de la Société, avec effet au 1^{er} mai 2015.

L'associé unique de la Société décide de nommer, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui sera tenue en 2016, M. Attila Sénig, né le 23 août 1980 à Székesfehérvár (Hongrie), demeurant professionnellement au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société et ce en remplacement de Mme Helena Mary Allis, avec effet au 1^{er} mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015095744/16.

(150105329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

WX Budget Hotel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.148.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 12 juin 2015.

Lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue au siège social de la Société le 12 juin 2015, il a été décidé de:

1. réélire en tant qu'administrateur de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Vincent GOY, Administrateur B, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Raphaël PONCELET, Administrateur B, résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Florian PETROWSKY, Administrateur A, résidant professionnellement au 1, Floridsdorfer Hauptstrasse, A-1210 Vienne, et

- Monsieur Daniel FOLIAN, Administrateur A, résidant professionnellement au 1, Floridsdorfer Hauptstrasse, A-1210 Vienne.

2. réélire INTERAUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 37, rue des Scillas, L-2529 Howald et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015095745/28.

(150105466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Alpina Real Estate Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 248.900,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 131.697.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société prises en date du 27 mai 2015 que les actionnaires ont décidé:

- de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréée de la Société Deloitte Audit S.à r.l., RCS B 67895, dont le siège social est établi à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2015.

Référence de publication: 2015095811/14.

(150106901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 28 mai 2015 que:

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, le renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Paul LAPLUME, né le 22 mars 1958 à Dudelange, demeurant à 42, rue des Cerises, L - 6113 JUNGLINSTER, pour un terme de 3 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale de mai 2018.

Junglinster, le 18 juin 2015.

Pour extrait conforme

Paul LAPLUME

Référence de publication: 2015095914/15.

(150106820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2015.

YCAP Asset Management (Europe), Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 160.703.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège social de la société en date du 13 mai 2015.

Délibérations

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide:

- De renouveler le mandat de Madame Elisabeth BACKES, administrateur-délégué, pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue au siège social de la société en date du 13 mai 2015.

Délibérations

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité, décide:

- De renouveler le mandat des administrateurs, pour une nouvelle période expirant lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Il est également porté à la connaissance des tiers:

1. L'adresse de l'administrateur et administrateur-délégué Elisabeth BACKES est désormais le 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

2. L'adresse de l'administrateur Yariv ELBAZ est désormais le 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

3. L'adresse de l'administrateur DEFLORENNE Frédéric est désormais le 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015095753/24.

(150105374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Marthilor2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 182.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089028/9.
(150101962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Mi Care S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 192.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 juin 2015.
Référence de publication: 2015089059/10.
(150101269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

M3 Architectes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2737 Luxembourg, 15, rue Wurth Paquet.
R.C.S. Luxembourg B 58.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015089015/10.
(150101438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Signature.

Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.**Capital social: USD 4.001.120,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 69.505.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 4 juin 2015

En date du 4 juin 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Guy Knepper, né 4 avril 1968 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 31 mai 2015;

- nommer Monsieur Raymond Blokland, né 29 septembre 1962 Barendrecht, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que administrateur de la Société avec effet au 1^{er} juin 2015;

- Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

Ms. Joanne Goodsell, Administrateur

Mr. Brian William Morris, Administrateur

Ms Angela C. Jones, Administrateur

Mr. Raymond Blokland, Administrateur

Mr. Imbert Vianney, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.

Référence de publication: 2015089054/25.

(150101907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

360 Capital Management S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 109.524.

L'an deux mil quinze, le cinq juin,
par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée 360 Capital Management S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 26-28 rives de Clausen L-2165 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B et le numéro 109524,

constituée en date du 20 juin 2005 aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n° 1305 du 1^{er} décembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jacques DELVAUX, prénommé, en date du 17 juin 2010, publié au Mémorial C n° 1869 du 10 septembre 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emanuele VECCHIO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Ekaterina DUBLET, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Emanuele VECCHIO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les huit mille trois cent vingt (8.320) actions émises sous forme nominative, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, mille six cent quatre-vingt (1.680) actions étant propres, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 16.800,00 (seize mille huit cents euros) pour le réduire de son montant actuel de EUR 100.000,00 (cent mille euros) à un montant de EUR 83.200,00 (quatre-vingt-trois mille deux cents euros) par annulation de 1.680 (mille six cent quatre-vingts) actions propres, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euro), qui ont été rachetées par la Société en vertu de la résolution du conseil en date du 4 juin 2015, avec l'autorisation de l'assemblée des actionnaires en date du 4 juin 2015;

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société; et

3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 16.800,00 (seize mille huit cents euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 100.000,00 (cent mille euros) à un montant de EUR 83.200,00 (quatre-vingt-trois mille deux cents euros) par l'annulation des 1.680 (mille six cent quatre-vingts) actions propres, d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) chacune, qui ont été rachetées par la Société suivant les résolutions du conseil d'administration du 4 juin 2015 et en vertu d'une autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires du 4 juin 2015.

L'assemblée constate que les comptes intermédiaires de la Société arrêtés à la date du 04 juin 2015 montrent suffisamment de réserves disponibles actuellement inscrites dans les livres comptables de la Société et confirme que le rachat qui a eu lieu n'ait pas eu pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves indisponibles aux termes de loi.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 83.200,00 (quatre-vingt-trois mille deux cents euros) représenté par 8.320 (huit mille trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Dans le cas des actions au porteur, celles-ci sont déposées auprès d'un dépositaire nommé par l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par le conseil d'administration, ceci conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat constatant toutes les inscriptions le concernant lui est délivré par le dépositaire. Le transfert des actions au porteur ne pourra se faire qu'en accord avec les dispositions de l'article 42 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison du présente acte est évalué à environ mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-)

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

La présente minute ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civils et lieux de résidence, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: E. VECCHIO, E. DUBLET, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 09 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17904. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015095761/81.

(150105544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2015.

Flomax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 197.618.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le deux juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Stéphane MARESCHAL, promoteur immobilier, né à Mons, le 6 mai 1960, demeurant à L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne, agissant en nom personnel et au nom et pour compte de ses deux enfants:

1) Madame Flore MARESCHAL, Master en sciences commerciales, née à Liège, le 2 janvier 1988, demeurant à B-4180 Hamoir, rue de la Station, 15.

2) Monsieur Maxime MARESCHAL, étudiant, né à Liège, le 24 novembre 1994, demeurant à B-4180 Hamoir, rue de la Station 15,

en vertu de deux procurations sous seing privé ci-annexées.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "FLOMAX S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 100.000.- (cent mille euros) représenté par 100 (cent) parts de EUR 1.000 (mille euros) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée soit par la signature individuelle du gérant unique, soit, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quinze.

Souscription et libération.

Les 100 (cent) parts sociales sont souscrites comme suit:

- | | |
|---|----|
| 1) Monsieur Stéphane MARESCHAL, prénommé: | |
| Cinquante-deux parts sociales | 52 |
| 2) Madame Flore MARESCHAL, prénommée: | |
| Vingt-quatre parts sociales | 24 |
| 3) Monsieur Maxime MARESCHAL, prénommé: | |
| Vingt-quatre parts sociales | 24 |

Toutes les parts ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de EUR 100.000.- (cent mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les décisions suivantes:

- 1) Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée:
Monsieur Stéphane MARECHAL, demeurant à L-9706 Clervaux, 9, route de Bastogne, né à Mons (B), le 6 mai 1960.
- 2) Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée:
Madame Flore MARESCHAL, Master en sciences commerciales, née à Liège, le 2 janvier 1988, demeurant à B-4180 Hamoir, rue de la Station, 15.
- 3) La Société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.
- 4) Le siège social de la société est fixé à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. MARESCHAL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 5 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17537. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089567/112.

(150102936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Lux Re Securitization S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 197.592.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of May,
Before us Maître Marc LOESCH, civil law notary residing in Mondorfles-Bains.

There appeared:

VALON S.A., a company established under the laws of Luxembourg having its registered office in Luxembourg at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg under number B 63 143,

here duly represented by Mr. Anouar BELLI, private employee, residing professionally in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg, dated on 18th May 2015,

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it act, have declared its intention to incorporate by the present deed a "société anonyme" and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

There is hereby established a “société anonyme” (the “Company”) which will be governed by the laws in effect and especially by those of March 22, 2004 as amended on securitisation, of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time and by the present articles of association.

Art. 1. Denomination. The denomination of the Company is “Lux RE Securitization S.A.”.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

Art. 3. Object of the Company. The Company shall have as its business purpose to enter into one securitisation transaction within the meaning of the law of March 22, 2004 as amended on securitisation (the “Securitisation Law”) and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible whose value or yield depends on such risks, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also sell, transfer, assign, charge, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may also borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or convertible bonds (under registered or bearer form) and any type of debt securities.

The Company will not engage in the continuous issuance of securities to the public.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and, in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Duration of the Company. The Company is established for an unlimited period.

The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of any one of the shareholders do not trigger the dissolution of the Company.

Title II. - Capital - Shares and bonds

Art. 5. Share capital. The subscribed corporate capital is set at thirty one thousand EUROS (EUR 31.000.-) divided into three hundred ten (310) Shares having a par value of one hundred EUROS (EUR 100.-) each, fully paid up.

The authorised corporate capital is set at ten million EUROS (EUR 10.000.000.-) to be divided into: one hundred thousand (100.000) Shares having a par value of one hundred EUROS (EUR 100.-) each.

Subject to the above, in addition to the existing Shares, the Board of Directors is authorised under the Articles of Association of the Company to issue additional Shares and create compartments (“Compartment” or “Compartments”).

The Board is required under the Articles of Association of the Company to update the Articles of Association within a month of issuance of the new Shares and to proceed to such actions as necessary in order to render the existence of the new Shares effective vis-à-vis third parties.

The Board of Directors or the Sole Director may delegate to any duly authorised person the duties of accepting the conversion election, if any. The Board of Directors or the Sole Director shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of shares recorded by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Board of Directors or the Sole Director, the above power of attorney and the subscription of the Shares.

Art. 6. Form of the Shares. The Shares are in registered form.

Art. 7. Rights of the holders of Shares. Compartments.

The risks of the Company may be segregated in Compartments.

The risks in each Compartment are only available to satisfy the payment of the liabilities of the respective Compartment. The dividend payable under the respective Compartment will be limited to the amount of distributable profits generated by the risks of such compartment.

Security and guarantee

The risks of any Compartment may not be offered as security or given as guarantee in any manner whatsoever, except to cover commitments that the Company has subscribed to in order to acquire such assets.

Art. 8. Bonds. The Board of Directors or the sole Director, as the case may be, is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in one or several times, in favour of the existing shareholder(s) or any other person. This authorization will expire on 2020.

Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized share capital of the Company as stated under Article 5.

The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and re-imburement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The Board of Directors is specifically authorized to make such issue, without reserving for the existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the present Articles of Association will be adapted.

Title III. - Management

Art. 9. Board of directors. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a “Director”), who need not be shareholders

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company may be managed by either one Director, named the Sole Director, until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or a Board of Directors composed of at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company.

The Sole Director or the Directors are appointed by the general meeting of the shareholders, for a period not exceeding six years and are re-eligible. They can be removed, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

The number of Directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect by a majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

The office of a Director shall be vacated if:

- he/she resigns his/her office by notice to the Company, or
- he/she ceases by virtue of any provision of the law to be a Director or he/she becomes prohibited or disqualified by law from being a Director,
- he/she becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his/her creditors generally, or
- he/she is removed from office by resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Art. 10. Resolutions by the Board of Directors. The Board of Directors will elect from among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The Board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two Directors so request. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

All meetings of the Board of Directors shall be held in Luxembourg.

Meetings of the Board of directors are quorate if at least two (2) Directors are present at the meeting. The decisions of the Board of Directors shall be taken by the simple majority of the Directors present or represented. In case of ballot, the chairman has a casting vote.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by any two Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

Art. 11. Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the Company and the present Articles of Association.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Association to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders’ general meeting, fall within the competence of the Board of Directors.

Any litigation involving the Company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

Art. 12. Corporate signature and Delegations of powers. Towards third parties, in all circumstances, the Company will be bound by the sole signature of its Sole Director, as the case may be, or by the joint signature of any two Directors or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors.

The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who need not be selected from its own members.

It may also give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether Directors or not, whether shareholders or not.

Title IV. - General meeting of the shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting. If there is only one shareholder, the sole shareholder shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the shareholders under the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the Director(s) shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

Art. 14. Procedure. In case there is more than one shareholder, decisions of the shareholders shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management.

General meetings of the shareholders shall be held in Luxembourg.

A shareholder shall be entitled to cast one vote for each Share possessed or represented by such shareholder. A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) by an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of expressed votes.

Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. The shareholders are entitled to participate to the meeting by visioconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are retransmitted in a continuing way.

Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

Art. 15. Place and Date of the Annual General Meeting of the shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting on the last Friday of June, at 10.00 a.m., and for the first time in 2016.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 16. Financial Year. The financial year of the Company starts on the 1st January and ends on the last day of December of each year.

Art. 17. Financial statements and Annual dividend. Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the Company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the Company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The share premium paid on the shares of the Company may be used, as the case may be in order to constitute or reconstitute the legal reserve.

The balance is at the disposal of the general meeting and can be distributed to the holders of the respective compartments.

Art. 18. Interim dividends. Subject to and in accordance with the provisions of the law of August 10, 1915, the Company may proceed to the payment of interim dividends.

Art. 19. Audit. The Company is audited by a “réviseur d’entreprises”, appointed by the Board of Directors and chosen from the list of approved auditors held by the “Institut des Réviseurs d’Entreprises”. The auditor’s mandate is limited to one year but may be renewed for an infinite number of times.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 20. Liquidation. In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the shareholders’ meeting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

Art. 21. Powers of the liquidator. The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 22. Sale to the majority shareholder. After the conversion of the Bonds, the majority shareholder may, at its sole discretion, request the forced sale, to its own benefit, of the shares held by the minority shareholder (or shareholders, as the case may be).

The purchase price of each of these shares will be equal to the net assets value of the Company divided by the number of shares in issuance at the time of such sale.

The net asset value of the Company being the sum of the share capital, the share premiums, the reserves, the carried forward results and the profits existing in the Company as of the date of the sale less any existing liability.

Art. 23. Applicable laws. The parties refer to the law of March 22, 2004 as amended on securitisation for all matters not provided for in the present Articles of Association. For matters not dealt with by the law of March 22, 2004, the parties additionally refer to the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital, represented by three hundred ten (310) Shares having a par value of one hundred EUROS (EUR 100-) each by a contribution in cash of thirty one thousand EUROS (EUR 31.000-).

As a result the amount of thirty one thousand EUROS (EUR 31.000-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs and Valuation

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand EUROS.-(EUR 2,000-).

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participants have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

2. The number of directors (administrateurs) of the Company is fixed at three (3).

3. The following are appointed directors (administrateurs) of the Company, until the holding of the annual general meeting of the shareholders of the Company to be held in 2020:

- Mr. Patrick CASTERS, born in Saint-Trond, Belgium on 04/01/1967, professionally residing at 69, route d’Esch, L-2953 Luxembourg;

- VALON S.A., a company established under the laws of Luxembourg having its registered office in Luxembourg at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg under number B 63 143, represented by the permanent representative Mr. Jean-Marie BETTINGER;

- LANNAGE S.A., a company established under the laws of Luxembourg having its registered office in Luxembourg at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered at the Trade Register of Luxembourg under number B 63 130, represented by the permanent representative Mrs. Nathalie LETT.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, know to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai

Par-devant, Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

VALON S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63143,

ici dûment représentée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 18 mai 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant la comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La personne nommée ci-avant, dans la qualité en laquelle elle agit, a déclaré son intention de constituer par le présent acte une société anonyme et d'établir les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Il est formé par le présent acte une société anonyme (la «Société») qui sera régie par les lois en vigueur, notamment par celles du 22 mars 2004, sur la titrisation telle que modifiée, et du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi que par les présents Statuts.

Art. 1^{er} . Dénomination. La dénomination de la Société est «Lux RE Securitization S.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville (Grand Duché de Luxembourg).

Art. 3. Objet de la Société. La Société a pour objet social la conclusion d'une opération de titrisation conformément aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur les organismes de titrisation (la "Loi titrisation") et la Société peut, dans ce contexte, assumer des risques futures ou existants, relatifs à la détention d'actifs, mobiliers ou immobiliers, tangibles ou intangibles dont la valeur et le rendement dépendent de leurs risques, ainsi que des risques résultant d'obligations assumées par des tiers ou relatives en tout ou partie aux activités d'un tiers, à l'occasion d'une ou plusieurs transactions, sur une base continue. La Société peut endosser ces risques par l'acquisition d'actifs, l'octroi des garanties ou s'engager elle-même par tout autre moyen. Elle peut aussi vendre, transférer, allouer, gager, dans la limites de la loi et des présents articles, vendre les créances et les autres actifs qu'elle détient, existants ou futures, dans une ou plusieurs transactions ou sur une base continue.

La Société peut aussi emprunter, sous quelle que forme que ce soit et émettre des obligations ou obligations convertibles (nominatives ou au porteur) et tout autre type de titres représentatifs d'une dette.

La Société n'émettra pas de manière continue des valeurs mobilières à destination du public.

La Société peut réaliser toute opération ou investissement légal, commercial, technique et financier et, en général, toute transactions nécessaires ou utiles pour accomplir et développer son objet, ainsi que, toute opération liée directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet dans tous les domaines ci-dessus décrits.

Art. 4. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique, ou selon les cas, de l'un des associés, ne met pas fin à la Société.

Titre II. - Capital - Parts et obligations

Art. 5. Capital - Action. Le capital social souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000.-) représenté par TROIS CENT DIX (310) Actions ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, totalement libérées.

Le capital autorisé de la société est fixé à DIX MILLIONS EUROS (EUR 10.000.000) pouvant être représenté par l'émission de CENT MILLE (100.000) Actions ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune.

Sous réserve de ce qui précède, en plus des actions existantes, le conseil d'administration est autorisé à émettre, conformément aux présents Statuts, des Actions supplémentaires et créer des compartiments ("Compartiment" ou "Compartiments").

Le conseil d'administration doit, conformément aux présents Statuts de la Société, mettre à jour les Statuts dans un délai d'un mois suivant l'émission de nouvelles actions et procéder à toutes les démarches nécessaires pour rendre l'existence de nouvelles Actions opposable aux tiers.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société peut déléguer à toute personne dûment autorisée la charge d'accepter la demande de conversion. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société désignera une personne à qui procuration sera donnée en vue de faire enregistrer par-devant notaire l'augmentation de capital

et l'émission de nouvelles actions, sur base de tous les documents requis prouvant la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, le pouvoir lui conféré et la souscription des Actions.

Art. 6. Forme des Actions. Les Actions sont nominatives.

Art. 7. Droits des investisseurs. Compartiments

Les risques de la Société peuvent être divisés en compartiments.

Les risques de chaque compartiment sont seulement disponibles pour satisfaire le paiement des engagements de ce compartiment. Le dividende payable dans chaque compartiment, sera limité au montant des bénéfices produits par les actifs de ce compartiment.

Sécurité et garanties

Les risques d'un compartiment quel qu'il soit ne peuvent servir de garantir de quelque manière que ce soit, sauf pour couvrir les engagements auxquels la Société a souscrit en vue de l'acquisition de tels actifs.

Art. 8. Obligations. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société, selon les cas, est autorisé à émettre des obligations ordinaires ou convertibles, en une ou plusieurs fois, en faveur du ou des actionnaires existants ou tout autre personne. Cette autorisation expirera en 2020.

Toute émission d'obligations convertibles ne peut être réalisée que dans les limites du capital autorisé tel que décrit à l'article 5.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes les autres conditions y ayant trait.

Un registre des détenteurs d'obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver à/aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Après chaque augmentation du capital souscrit effectuée dans les formes légales requises pour de telles émissions effectuées par le conseil d'administration, les présents Statuts seront modifiés.

Titre III. - Administration

Art. 9. Conseil d'administration. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres (chacun étant appelé "Administrateur") qui ne sont pas nécessairement actionnaires.

Si la Société est constituée par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires il est établi que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée soit par un Administrateur, appelé «Administrateur Unique», jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire soit par un conseil composé de trois administrateurs. Une personne morale peut être nommée Administrateur ou Administrateur Unique de la Société.

L'Administrateur Unique ou les Administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six ans et leur mandat est renouvelable. Ils peuvent être révoqués, à tout moment, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Le nombre d'Administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un membre du conseil d'administration pour cause de décès, retrait ou autres, les Administrateurs restant peuvent se réunir et élire, par un vote à la majorité, un Administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires à laquelle il sera demandé de ratifier cette nomination.

Le poste d'un Administrateur sera vacant si:

- il/elle démissionne de son poste avec préavis à la Société, ou
- il/elle cesse d'être Administrateur par application d'une disposition légale ou il/elle se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'Administrateur, ou
- il/elle tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il/elle est révoqué par une résolution de l'actionnaire unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 10. Résolutions du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut choisir un président parmi ses membres. Si le président ne peut assister à une réunion du conseil, il sera remplacé par un Administrateur nommé parmi les Administrateurs présents à cette réunion.

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il doit être convoqué chaque fois que deux Administrateurs le demandent. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils peuvent annuler les formalités de convocation.

Toutes les réunions du Conseil d'administration se tiendront au Luxembourg.

Le quorum pour les réunions du Conseil d'administration est atteint si au moins deux (2) Administrateurs sont présents à la réunion. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des Administrateurs présent ou représentés. En cas d'égalité le président a vote prépondérant.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'administration ont la même valeur juridique et les mêmes effets que celles prises lors d'une réunion du Conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En plus, tout membre du Conseil d'administration prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil d'administration présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par tous les Administrateurs présents à la réunion. Des extraits peuvent être émis par le président du Conseil d'administration ou par deux Administrateurs.

Art. 11. Les pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société et les présents Statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'actionnaire unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout litige dans lequel la Société est impliquée en tant demandeur ou comme défendeur, sera conduit, au nom de la Société, par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un Administrateur délégué à cet effet.

Art. 12. Pouvoir de représentation et Délégation de pouvoirs. Vis à vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature seule signature de son Administrateur unique, le cas échéant, ou par la conjointe de deux Administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle un pouvoir spécial a été accordé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaire.

Titre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du ou des Administrateurs seront prises par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer une assemblée générale. Une assemblée générale doit être convoquée lorsqu'elle a été demandée par un ou des actionnaires représentant au moins 1/10 du capital social.

Art. 14. Procédure. S'il y a plus d'un actionnaire, les décisions des actionnaires seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelle que raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

Les assemblées générales des actionnaires se tiendront au Luxembourg.

Un actionnaire aura le droit d'exprimer un vote pour chaque Action détenue ou représentée par lui dans le capital social. Un actionnaire peut se faire représenter par écrit (ou par fax, e-mail ou tout autre moyen similaire) par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être actionnaire et qui est ainsi autorisé à voter en tant que mandataire.

Sauf s'il en est autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, toutes les décisions de l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sera prise à la simple majorité des votes, sans égard à la proportion de capital représenté.

Une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ne peut délibérer valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces deux conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes statutaires ou légales. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des votes exprimés.

Toute assemblée doit être convoquée par convocations envoyées par lettres recommandées à chaque actionnaire au moins 15 jours avant l'assemblée. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et si ils reconnaissent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et de publication.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance, au moyen d'un formulaire leur permettant de voter positivement, négativement ou de s'abstenir. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification, et seront réputés présents pour les conditions de quorum et de

majorité. Ces moyens de communication doivent permettre techniquement une réelle participation à l'assemblée dont il découle que les délibérations sont retransmises en entier.

Toutes ces décisions seront consignées par écrit et enregistrée dans un registre spécifique.

Art. 15. Lieu et date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tient à Luxembourg, à l'endroit déterminé dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 10h00 et pour la première fois en 2016.

Titre V. - Année financière - Profits - Réserves

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 17. Etats financiers et dividende annuel. Chaque année, le dernier jour de décembre, un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits seront établis.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux et charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve légale a atteint dix pour cent (10%) du capital, mais, devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve avait été entamé.

La prime d'émission pourra être utilisée en vue de constituer ou reconstituer la réserve légale.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires et peut être distribué aux détenteurs des compartiments respectifs.

Art. 18. Dividendes intérimaires. Sujet aux et conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, la Société peut procéder au paiement de dividendes intérimaires.

Art. 19. Révision des comptes. Les comptes de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprise qui sera nommé par le conseil d'administration et sélectionné sur la liste de réviseurs approuvés tenue par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Le mandat de l'auditeur est limité à un an, mais, peut être renouvelé indéfiniment.

Titre VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 20. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement actionnaires, désignés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des actionnaires en respectant le quorum requis pour les modifications statutaires.

Art. 21. Pouvoirs de liquidation. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement du passif.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 22. Vente à l'actionnaire majoritaire. Après la conversion des obligations convertibles, l'actionnaire majoritaire pourra, à sa seule discrétion, requérir la vente forcée, à son profit, des actions détenues par l'actionnaire minoritaire (ou les actionnaires minoritaires, le cas échéant).

Le prix d'achat de chacune de ces actions sera égal à la valeur des actifs nets de la Société divisée par le nombre d'actions en émission au moment de ladite vente.

La valeur des actifs nets de la Société étant la somme du capital social, de la prime d'émission, des réserves, des résultats reportés et des profits existants dans la Société à la date de la vente moins toute dette existante.

Art. 23. Lois applicables. Les parties se réfèrent à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation pour toutes les matières n'étant pas été couvertes par les présents Statuts. Concernant les matières n'ayant pas été traitées par la loi du 22 mars 2004, les parties se réfèrent en plus à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie comparante déclare souscrire entièrement le capital, représenté par TROIS CENT DIX (310) Actions ayant une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100.-) chacune, par un apport en numéraire de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000).

Le montant de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant cet acte.

Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille EUROS (EUR 2.000-).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, les associés prénommés ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Le nombre d'administrateurs de la société est fixé à trois (3).
3. Les personnes suivantes ont été élues administrateurs de la Société, jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui se tiendra en 2020:

- Mr. Patrick CASTERS, né à Saint-Trond, Belgique le 04/01/1967, demeurant professionnellement au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- VALON S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63 143, représentée par Monsieur Jean-Marie BETTINGER en qualité de représentant permanent;

- LANNAGE S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63 143, représentée par Madame Nathalie LETT en qualité de représentant permanent.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même partie comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Le présent acte notarial a été fait et passé au Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Belli, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 1^{er} juin 2015. GAC/2015/4557. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015089700/478.

(150102409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

SAVP Unleveraged S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 197.630.

— STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the fourth day of June.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF, a common limited partnership (société en commandite simple) qualifying as a Luxembourg société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé established in the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by its general partner, SilkRoad Fund Management S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Annick Braquet, with professional address at L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "SAVP Unleveraged S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at fifteen thousand US dollars (USD 15,000) represented by fifteen thousand (15,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman.

It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that anyone or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st day of the month of June, at 11 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

12.2 - Annual accounts

Each year the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 -Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital	Paid-up Capital
SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF	15,000	15,000	100%	100%
TOTAL	15,000	15,000	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of fifteen thousand US dollars (USD 15,000) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at three (3) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

- Mr. Marek Domagala, born on 17 April 1972, in Ostrow Wielkopolski (Poland), residing professionally at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr. Christophe Cahuzac, born on 26 October 1972, in Saint-Mard (Belgique), residing professionally at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Mr Peter Wittendorp, born on February 12, 1966 in Ede (The Netherlands), residing professionally at 30 Cecil Street, Prudential Tower #11-03, Singapore 049712.

2. The registered office of the Company shall be established at 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the said proxyholder signed together with the notary the present deed,

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatre juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF, une société en commandite simple qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé constituée au Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, représentée par son general partner, SilkRoad Fund Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est forme une société à responsabilité limitée régie par les lois qui y sont relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par ses statuts (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6,1, 6,2, 6,5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objectif de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toute nature et de l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme un membre collectif ou en commandite à responsabilité limitée ou illimitée de toutes les dettes et obligations de sociétés ou entités similaires.

La Société peut, pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers, effectuer toutes les opérations qui peuvent être utiles ou nécessaires à la réalisation de ses objectifs ou qui sont liés directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "SAVP Unleveraged S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à quinze mille dollars américains (USD 15.000.-) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque Part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts sociales existantes.

6.4 Indivisibilité des Parts sociales

Envers la Société, les Parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5. Transfert de Parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil Luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts sociales

Toutes les Parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat. Ils détiendront ce titre jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles mais sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront le conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux des gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toutes personnes à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président.

Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants, le président et s'il y en a un, le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Lors de réunions du conseil de gérance, tout gérant peut établir une procuration et être représenté par un autre gérant.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur desdites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants par voie de circulaire produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés et pourra être prouvée par lettre, fax ou télex. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie de circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence call via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement et communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant se trouvant à Luxembourg doit être considérée comme une participation en personne à cette réunion et la réunion tenue en cette forme est considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondateurs de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote proportionnel au nombre des Parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 1^{er} jour du mois de juin à 11 h. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - L'exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

12.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent Article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance en concertation avec les associés:

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou, en cas de pluralité de gérants, au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que les associés pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminue des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'Article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre les associés des dividendes qui lui sont ou leur sont distribués et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Par voie d'exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription - Paiement

Les statuts ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire l'entièreté du capital social comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en USD)	% de capital social	Capital libéré
SilkRoad Asia Value Parallel Fund SCS SICAV-SIF	15.000	15.000	100%	100%
TOTAL	15.000	15.000	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement (100%) libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de quinze mille dollars américains (USD 15.000.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimations des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge a raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500.-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique décide de prendre les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à trois (3) le nombre des gérants et décide par ailleurs de nommer les personnes suivantes comme gérants pour une période indéterminée:

- M. Marek Domagala, né le 17 avril 1972, à Ostrow Wielkopolski (Pologne), résidant professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- M. Christophe Cahuzac, né le 26 octobre 1972, à Saint-Mard (Belgique), résidant professionnellement au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Peter Wittendorp, né le 12 février 1966 à Ede (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 30 Cecil Street, Prudential Tower #11-03, Singapour 049712.

2. Le siège social de la Société est établi à 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 9 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17803. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089885/492.

(150103061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Shredinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg B 197.609.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifth day of June.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

2CB INVEST S.A., a public limited company incorporated the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192464,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on May 29th, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name of "SHREDINVEST S.à r.l.", which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. However, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the municipality of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of participations, whether direct or indirect through directly or indirectly owned subsidiaries, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stocks, bonds, debentures, notes, and other securities of any kind, equity or debt instruments (convertible or not) of any kind (including but not limited to synthetic securities), and (ii) the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

Company business shall also involve the acquisition, management, establishment, registration and filing, promotion, sale, use as part of its business and granting of the use of domain names, intellectual property rights and industrial property rights, in particular copyright, patents, trademarks and brand names, designs and models of any nature.

The Company may borrow in any form and proceed, to the issue of bonds except by way of public issuance, debentures as well as any other type of equity or debt instruments (convertible or not, preferential or not, redeemable or not).

In a general manner it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies (including but not limited to the granting of any type of loan), take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

In particular the Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies, within the limits of any applicable law provision.

The Company may enter into any kind of credit derivative agreements, including but not limited to any type of swap agreements such as swap agreement under which the Company may provide credit protection to swap counterparty, any interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements with affiliated or group companies.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property. In addition, the Company may act as general partner of any of its subsidiaries and take all necessary or useful actions on their behalf if so required by the law applicable to such subsidiaries.

As a general rule, the Company may carry out any activities that might be deemed necessary to the accomplishment and development of its corporate object.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Capital, Shares

Art. 5. Capital. The Company's share capital is fixed at one hundred forty thousand five hundred Euro (EUR 140,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of two hundred eighty-one Euro (EUR 281.-) each (hereafter referred to as the "Shares"), all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". In case all the Shares are held by one shareholder, it shall be referred to as the "Sole Shareholder".

The Company may repurchase its Shares under due observance of the provisions of the Law.

Art. 6. Change to share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the Sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 7. Share Premium Reserve. The Shares may be issued with or without share premium. For the purpose of these Articles, "Issue Price" for any given Share means the subscription price paid for such Share including its nominal value and any possible share premium (the "Share Premium"). Unless totally or partially allocated to the legal reserve, the share premium paid on any Share shall be transferred to a premium account (the "Share Premium Reserve") which, unless otherwise decided by the Shareholders from time to time, constitute a sum available for distribution of dividends or liquidation boni or for the payment of any redemption price or any other form of distribution on the Shares. The Share Premium Reserve can be distributed or repaid from time to time upon decision of the Board of Managers. Unless otherwise decided by the Shareholders, the Share Premium shall remain attached to the Shares issued subject to such Share Premium.

Art. 8. Indivisibility. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. If there are co-owners of a share, the Company has the right to suspend the exercise of rights attached, until only one person is designated as being the owner of the share. It will be the same in case of conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor and the pledgee.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable to third parties.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares between Shareholders is free and to non-Shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A Shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each Shareholder who so requests.

Management

Art. 10. General. The Company shall be managed by one or several managers (hereinafter the “Manager” or the “Board of Managers” in case of plurality of managers), who need not to be Shareholders. The decisions of the Board of Managers shall be taken collectively.

The Managers shall be appointed by a decision of the general meeting of Shareholders adopted in compliance with Articles 17 to 19.

The Managers shall be appointed for an unlimited period and shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible.

A Manager may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the Shareholders.

In the event of as the case may be one or more vacancy(ies) on the Board of Managers because of death, retirement or otherwise, the remaining Manager(s) must appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of Shareholders.

The Company shall reimburse the Managers for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the Board of Managers.

Art. 11. Procedures of Meeting. The Board of Managers may choose from among its members a chairman and a vice chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the Board of Managers and of the Shareholders.

The Board of Managers shall meet upon call by any Manager or the company secretary at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), email, telegram, telex or fax to the Managers sufficiently in advance of each meeting of the Board of Managers. This notice may be waived by the consent in writing, by fax, telegram, email or letter of each Manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in advance of any meeting of the Board of Managers, each Manager is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the Board of Managers at such meeting.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by fax, email, telegram or telex another Manager as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the Managers using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax, email, telegram, telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents.

The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the meeting of the Board of Managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting. The vote of the chairman of the Board of Managers shall prevail in the case of equality of votes.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board of Managers. The resolutions of the Board of Managers shall be recorded in the minutes, to be signed by all the Managers present or represented.

Alternatively, the minutes can be signed by the chairman of the meeting in the name and on behalf of each of the Managers present or represented at the meeting provided that each Manager present or represented expressed their consent to this process. In such a case, the attendance list of the meeting, to be annexed to the minutes, shall be signed by the chairman and all the Managers present at the meeting. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the meeting, by the company secretary or by two Managers.

Art. 13. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects. All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 14. Delegation. The Manager or any two Managers if any may delegate powers of the Board of Managers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Manager or any two Managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Binding signature. The Company shall be bound by the joint signature of any two Managers (if some have been appointed) or by the single signature of a Manager (if only one has been appointed) or by the single or joint signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or by any two Managers (if some have been appointed).

Art. 16. Liability of the Managers. Any Manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a corporate representative he is only responsible for the execution of his mandate.

The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which a court shall finally adjudge in such action, suit or proceeding that he is liable for gross negligence or misconduct; in the event of an out-of-court settlement or any procedure where a court is not involved, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the out-of-court settlement or any other form of mutual agreement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit any gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

General meeting of shareholder(s)

Art. 17. Powers of the general meeting of Shareholder(s) - Votes. The general meeting of the Shareholders is authorised, in particular, to amend the Articles, to change the nationality of the Company and to increase the commitments of the Shareholders, with respect to the legal provisions applicable.

Each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

In case of one Shareholder owning all the Shares, it assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and its decisions are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Art. 18. Holding of General Meetings. General meetings of the Shareholders are convened by the Board of Managers or by any Manager. Such meetings must be convened if Shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's capital so require.

The holding of general meetings shall not be obligatory where the number of Shareholders does not exceed twenty-five. In such case, each Shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Whatever the number of Shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the Shareholders for approval who also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Art. 19. Quorum and majorities. Subject to provisions provided for by subparagraphs 2 and 3, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and, subject to provisions provided for by subparagraphs 2 and 3, decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Business year

Art. 20. Financial year. The Company's financial year starts on 1st January and ends on 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Each Share is entitled to the payment of dividend to the extent the Company has sufficient sums available for distribution which include amongst others the profit at the end of each business year (or, in the case of interim dividends, at the end of the period ending immediately before the decision to pay such dividends) plus any profits carried forward and any amounts drawn from reserves which are available for that purpose (therefore, including any Share Premium Reserve) less any loss carried forward and sums to be placed to reserve in accordance with the Law or the Articles.

At the end of each financial year and following the approval of the annual accounts by the Shareholders in compliance with the Law, the Shareholders may decide to distribute an annual dividend in accordance with the Law.

Interim dividends may be distributed by the Board of Managers in accordance with the Law and provided that the Board of Managers has previously taken every measure necessary in order to ascertain the existence of distributable profit within the meaning of the Law. Any Manager of the Company may convene a board meeting to decide on such distribution.

In addition to the annual dividend, the Shareholders can decide at any time during the financial year to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward as shown in the last financial accounts which have been approved by the Shareholders, to the extent such reserves have not been reduced by any loss carried forward and/or realized since the last financial year for which such annual accounts have been approved. For the avoidance of doubt, the Shareholders are authorized to distribute all or part of the reserves available for distribution and/or profits carried forward even if the annual accounts of the last year that has closed have not been already approved subject to (i) the annual accounts for the preceding year having been approved and (ii) interim financial statements having been provided to the Shareholders in order to ascertain the existence of distributable reserves and profits carried forward.

The Board of Managers may decide, subject to the consent of each Shareholder, to proceed with a distribution in kind in lieu of cash. In such a case, the distribution in kind shall be at the value attributable to such assets. If such assets are subject to restrictions on any such distribution or any subsequent transfer (including, for the avoidance of doubt, any legal, dealing and/or contractual restrictions), the Board of Managers will take into account such restrictions in determining the value of the assets distributed.

Liquidation

Art. 22. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 23. Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in compliance with Article 19.

In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of Shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Applicable law

Art. 24. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, 2CB INVEST S.A. (the «Contributor»), prenamed and represented as stated here above, declares to have subscribed and to have fully paid up five hundred (500) shares by way of a contribution in kind consisting of five hundred (500) shares without nominal value of the company LUXERD S.A. a public limited company (société anonyme), having its registered office at L-1660 Luxembourg, 60 Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg B 192.477, for a global amount of one hundred forty thousand five hundred Euros (EUR 140,500.-) (the «Contribution») as described in the intermediary balance sheet as of 29 May 2015 (the «Balance Sheet”).

Evaluation

The total net value of the Contribution is valued at one hundred forty thousand five hundred Euros (EUR 140,500.-) which will be allocated to the share capital account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company as documented in the Balance Sheet have further been confirmed in an application form (the «Application Form») executed by the appearing party, which will remain annexed to this deed; this form includes a confirmation that «the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is equal to one hundred forty thousand five hundred Euros (EUR 140,500.-)».

Proof of the existence of the contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by the Balance Sheet, the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Contributor attesting of the valuation of the Contribution and by a copy of the shareholders' register of the company LUXERD S.A.

Effective implementation of the contribution

The Contributor, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the incorporation the Company by creating and issuing the Shares;
- the Contributor has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution

- the Contribution is free of any pledge, guarantee or usufruct; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalize the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, represented as stated above and representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:
 - Mr. Alexandre CHATEAUX, attorney-at-Law, born on 8 August 1979 in Metz (France), having his professional address in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue (Grand-Duchy of Luxembourg).
2. The registered office of the Company is established in L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue (Grand-Duchy of Luxembourg).

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately mille cinq cents euros (EUR 1,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English version and the French version, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quinze, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

2CB INVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192464,

Ici représentée par Madame Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé le 29 mai 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée comme suit:

Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale. Il est ici formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SHREDINVEST S.à r.l.», qui sera régie par les lois se rapportant à une telle société (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi") ainsi que par les statuts (les "Statuts").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée extraordinaire des Associés délibérant tel que prévu pour la modification des Statuts. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire. La décision de transférer à l'étranger le siège social sera prise par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de participations, qu'elle soit directe ou indirecte à travers ses filiales directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés Luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, de capital ou d'instruments de dettes (convertibles ou non) de quelque forme que ce soit (incluant sans limitation des titres synthétiques), et (ii) la propriété,

l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines, de tous droits de propriété intellectuelle et de tous droits de propriété industrielle, notamment de tous droits d'auteur, de tous brevets, de toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que de tous dessins et de tous modèles.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder, à l'émission d'obligations sans appel public à l'épargne, de reconnaissances de dettes ainsi que tous autres instruments de dette (convertible ou non, préférentielle ou non, rachetable ou non).

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe (incluant notamment l'octroi de tout type de prêt), prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

En particulier, la Société peut conclure tout contrat de garantie, de gage ou toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des actifs (présents ou futurs) de l'entreprise, ou par toutes ou l'une de ces méthodes, en vue de l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toutes sociétés du groupe ou de tous administrateurs, gérants ou autres mandataires de la Société ou de toutes sociétés du groupe dans les limites de la loi luxembourgeoise.

La Société peut conclure toute sorte de contrats de crédit dérivé, incluant sans limitation tout type de contrats d'échange tel qu'un contrat d'échange par lequel la Société pourra fournir une protection de crédit sur la contrepartie à échanger, tout intérêt et/ou contrats d'échange de devises et autres contrats financiers dérivés avec des sociétés affiliées ou sociétés du groupe.

La Société peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers. De plus, la Société peut agir en tant que gérant de ses filiales et adopter toutes les actions nécessaires ou utiles en leur nom s'il en est ainsi requis par la loi applicable à ces filiales.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à cent quarante mille cinq cents Euros (EUR 140.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent quatre-vingt-un Euros (EUR 281,-) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés». Au cas où toutes les Parts Sociales seraient détenues par un associé, il sera fait référence à l'«Associé Unique».

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par résolution de l'Associé Unique ou, par décision de l'assemblée générale des Associés, adoptée telle que prévu pour la modification des Statuts.

Art. 7. Réserve Prime d'Emission. Les Parts Sociales pourront être émises avec ou sans prime d'émission. Pour les besoins des Statuts, le «Prix d'Emission» pour toute Part Sociale donnée signifie le prix de souscription payé pour cette Part Sociale incluant sa valeur nominale et toute prime d'émission (la «Prime d'Emission») éventuelle. Sauf à être totalement ou partiellement allouée à la réserve légale, la prime d'émission payée sur toute Part Sociale devra être transférée sur un compte prime (la «Réserve Prime d'Emission») qui, sauf décision contraire des Associés prise de temps à temps, constitue une somme disponible pour la distribution de dividendes ou boni de liquidation ou pour le paiement de tout prix de rachat ou toute autre forme de distribution sur les Parts Sociales. La Réserve Prime d'Emission peut être distribuée ou remboursée à tout moment sur décision du Conseil de Gérance. Sauf à ce que les Associés en aient décidé autrement, la Prime d'Emission restera attachée aux Parts Sociales émises avec cette Prime d'Emission.

Art. 8. Indivisibilité. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, puisque seul un propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne pour les représenter envers la Société. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et le créancier-gagiste.

Art. 9. Cession de parts sociales. En cas d'Associé Unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont librement cessibles à des tiers.

En cas de pluralité d'Associés, la cession des Parts Sociales entre Associés est libre et à des non-Associés est soumise à l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un registre d'Associés sera conservé au siège social de la Société en conformité avec les dispositions de la Loi et pourra être consulté par chaque Associé qui le demande.

Gérance

Art. 10. Général. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (ci-après le «Gérant» ou le «Conseil de Gérance» en cas de pluralité de gérants), qui ne sont pas nécessairement Associés. Les décisions du Conseil de Gérance seront prises collectivement.

Les Gérants seront nommés par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée en conformité avec les Articles 17 à 19.

Les Gérants sont nommés pour une durée illimitée et restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Ils sont rééligibles.

Un Gérant pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les Associés.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes de Gérant au sein du Conseil de Gérance, pour cause de décès, retraite ou autre, les Gérants restants doivent désigner un ou plusieurs successeurs pour pallier ces postes vacants jusqu'à la prochaine assemblée des Associés.

La Société pourra rembourser aux Gérants les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du Conseil de Gérance.

Art. 11. Modalités procédurales du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des Associés.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de tout Gérant ou du secrétaire au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par email, par télégramme, par télex ou par fax à chacun des Gérants suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque Gérant donné par écrit, par fax, par telegram, par email ou par lettre. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du Conseil de Gérance. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque Gérant obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du Conseil de Gérance une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

Chaque Gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en nommant un autre Gérant par écrit ou par fax, par email, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les Gérants utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par fax, par email, par télégramme, par télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être valablement prise si elles sont approuvées par écrit et signées par tous les Gérants. Une telle approbation pourra être donnée dans un seul ou dans plusieurs documents séparés.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des Gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de Gérance.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion. La voix du président du Conseil de Gérance sera prépondérante en cas de partage des voix.

Art. 12. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les résolutions du Conseil de Gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par tous les Gérants présents ou représentés.

Alternativement, les procès-verbaux seront signés par le président de séance au nom et pour le compte de tous les Gérants présents ou représentés à condition que chacun des Gérants présents ou représentés ait accepté cette procédure. Dans ce cas, une liste de présence qui restera annexée au procès-verbal de séance, sera signée par le président ainsi que par tous les Gérants présents lors de la réunion du Conseil de Gérance. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président de la réunion, par le secrétaire ou par deux Gérants s'ils ont été nommés.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer tous les actes et opérations entrant dans l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés, tombent sous la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 14. Délégation. Le Gérant ou deux Gérants au moins s'ils ont été nommés peuvent déléguer les pouvoirs du Conseil de Gérance à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Le Gérant ou deux Gérants au moins déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 15. Pouvoir de signature. La Société est engagée par la signature conjointe de deux Gérants (si plusieurs ont été nommés) ou par la signature unique d'un Gérant (si un seul a été nommé) ou par la signature unique ou conjointe de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance ou par deux Gérants s'ils ont été nommés.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Tout Gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; en tant que mandataire social, il est seulement responsable pour l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout Gérant et ses héritiers, exécutants et administrateurs, contre les dépenses, dommages, compensations et coûts raisonnablement supportés par lui en rapport avec toute action, procès ou poursuites dont il est partie en raison de sa personne ou en tant que Gérant, ou, à la demande de la Société, ou de toute autre société dont la Société est Associée ou créancière et pour lequel il n'est pas en droit d'être indemnisé, à l'exception des affaires pour lesquelles une cour le juge dans le cadre d'une telle action, procès ou poursuites, responsable de négligence grave ou d'inconduite; dans le cadre d'un accord transactionnel ou de toute autre procédure où une cour n'intervient pas, l'indemnisation doit être fournie uniquement en liaison avec ces affaires couvertes par cet accord transactionnel ou par toute autre forme d'accord entre les parties, et seulement dans la mesure où la Société se voit confirmer par son conseiller juridique que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis une négligence grave ou une inconduite. Le droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il pourrait avoir droit.

Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés) - Votes. L'assemblée générale des Associés est autorisée, en particulier, à modifier les Statuts, à changer la nationalité de la Société et à augmenter les engagements des Associés, en respectant les dispositions légales applicables.

Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui.

En cas d'Associé unique détenant toutes les Parts Sociales, il exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Associés et ses décisions sont enregistrés dans des procès-verbaux ou retranscrit par écrit.

Art. 18. Tenue des Assemblées Générales. Les Assemblées Générales des Associés sont convoquées par le Conseil de Gérance ou par tout Gérant. De telles assemblées doivent être convoquées si les Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société le requièrent.

La tenue des assemblées générales n'est pas obligatoire si le nombre des Associés n'excède pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque Associé reçoit le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.

Quel que soit le nombre d'Associés, le bilan et le compte de profits et pertes doivent être soumis pour approbation aux Associés qui doivent également voter spécifiquement sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Art. 19. Quorum et majorités. Sous réserve des dispositions prévues aux alinéas 2 et 3 du présent article, les décisions collectives sont seulement valablement prises dans la mesure où les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce nombre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation écrite, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et, sous réserve des alinéas 2 et 3 du présent article, les décisions sont adoptées par une majorité de suffrages, par rapport à la portion de capital représenté.

Les résolutions modifiant les Statuts pourront seulement être adoptées à la majorité en nombre des associés détenant au moins les trois quart du capital social de la Société.

Toutefois, la nationalité de la Société pourra être modifiée et les engagements de ses Associés augmentés seulement à l'unanimité des Associés et conformément à toute autre exigence légale.

Exercice social

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société.

Chaque Associé pourra examiner l'inventaire susmentionné et le bilan au siège social de la Société.

Art. 21. Affectation des bénéfices. Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la Loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Chaque Part Sociale donne droit au paiement de dividendes dans la mesure où la Société a suffisamment de sommes disponibles à distribuer incluant entre autres le bénéfice à la fin de chaque exercice social (ou, en cas de dividendes intérimaires, à la fin de la période se terminant immédiatement avant la décision de payer de tels dividendes) plus tous les bénéfices reportés et toutes les sommes tirées des réserves qui sont disponibles à ce titre (par conséquent, incluant la Réserve Prime d'Emission) moins les pertes reportées et les sommes à allouer à une réserve en conformité avec la Loi et les Statuts.

A la fin de chaque exercice social et suivant l'approbation des comptes annuels par les Associés en conformité avec la Loi, les Associés peuvent décider de distribuer un dividende annuel en conformité avec la Loi.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués par le Conseil de Gérance en conformité avec la Loi et à condition que le Conseil de Gérance ait préalablement pris toute mesure nécessaire pour s'assurer de l'existence de bénéfice distribuable au sens de la Loi. Chaque Gérant de la Société pourra convoquer un conseil de gérance pour décider d'une telle distribution.

En plus du dividende annuel, les Associés peuvent décider à tout moment durant l'exercice social de distribuer tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés telles que montrées dans les derniers comptes annuels qui ont été approuvés par les Associés en conformité avec la Loi, dans la mesure où ces réserves n'ont pas été réduits par les pertes reportées et/ou la perte réalisée depuis le dernier exercice social pour lequel de tels comptes annuels ont été approuvés. Afin d'éviter tout doute, il est précisé que les Associés ont le droit de procéder à une distribution de tout ou partie des réserves disponibles et/ou des résultats reportés alors même que les comptes annuels du dernier exercice clôturé n'ont pas encore été approuvés à condition que (i) les comptes annuels de l'exercice précédent ait été approuvés et que (ii) une situation intérimaire ait été fournie aux Associés afin de leur permettre de vérifier l'existence de réserves et de résultats reportés distribuables.

Le Conseil de Gérance pourra décider, sous réserve du consentement de chaque Associé, de procéder à une distribution en nature au lieu de liquidités. Dans un tel cas, la distribution en nature devra être faite à la valeur attribuée à ces actifs. Si ces actifs sont soumis à des restrictions pour toute distribution ou toute cession subséquente (incluant, pour éviter tout doute, toutes restrictions légales et/ou contractuelles), le Conseil de Gérance prendra en compte ces restrictions dans la détermination de la valeur des actifs distribués.

Liquidation

Art. 22. Causes de dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, suspension des droits civiques, insolvabilité ou faillite de l'Associé Unique ou d'un des Associés.

Art. 23. Liquidation. La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution des Associés prise dans les formes requises par l'Article 19.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des Associés décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tous les points non réglés dans les Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ensuite 2CB INVEST S.A. (l'«Apporteur»), prénommée et représentée comme ci-avant, déclare avoir souscrit et libéré les cinq cents (500) parts sociales du capital social au moyen d'un apport en nature consistant en cinq cents (500) actions sans valeur nominale de la société LUXERD S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg B 192477, (l'«Apport») tel que décrit dans le bilan intermédiaire de la société LUXERD S.A. arrêté en date du 29 Mai 2015 (le «Bilan»).

Évaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée à cent quarante mille cinq cents Euros (140.500,- EUR), dont la totalité sera allouée au compte capital social.

Documents établissement la propriété et la valeur de l'apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société telles que documentées dans le Bilan ont en outre été confirmées dans une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par la partie comparante, annexée au présent acte, cette lettre contenant, entre autres choses, confirmation que «l'Actionnaire Unique a revu avec attention l'Apport, a estimé la valeur de cet élément et a conclu que la valeur nette de l'Apport est égal à cent quarante mille cinq cents Euros (140.500,- EUR)».

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire instrumentant par le Bilan, la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Apporteur attestant de la valeur de l'Apport et par une copie du registre d'actionnaires de la société LUXERD S.A.

Réalisation effective de l'apport

L'Apporteur, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;

- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant constitution de la Société par création et émission des Parts Sociales;
- l'Apporteur a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité de transférer tous ses droits attachés à l'Apport;
- l'Apport est libre de tous gages, garanties ou usufruits et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit Luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Alexandre CHATEAUX, Avocat à la Cour, né le 8 août 1979 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg).
2. Le siège social de la Société est établi à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue (Grand-Duché de Luxembourg).

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 9 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/17862. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015089894/558.

(150102742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Triton Debt Opportunities S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 182.821.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-first day of May,
before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Me Nirida Nhouyvanisvong, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

acting as special attorney in fact of the Board of Managers of Triton Debt Opportunities Holding S.à r.l. (the "General Partner"), itself acting as general partner of Triton Debt Opportunities S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, residing in Mondorfles-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, dated 11 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 355 of 7 February 2014 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-182821 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles of Association") have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary dated 2 April 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on her by resolutions adopted by the Board of Managers of the General Partner on 19 May 2015.

The said appearing person has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

(i) That the issued share capital of the Company is set at thirty-one thousand two hundred ninety-one euro (EUR 31,291.-), divided into three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares, one hundred (100) class B shares, twenty-nine thousand (29,000) class C preferred shares and one hundred (100) class D preferred shares, each having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and fully paid up.

(ii) That pursuant to Article 7.1 of the Company's Articles of Association, the authorized capital of the Company is set at twenty million euro (EUR 20,000,000) divided into nine hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred (999,999,900) class A ordinary shares, one hundred (100) class B shares, nine hundred ninety nine million (999,000,000) class C preferred shares and one million (1,000,000) class D preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

(iii) That the Board of Managers of the General Partner, in two meetings held on 19 May 2015, and in accordance with the authority conferred on it pursuant to the Company's Articles of Association, had decided to (i) increase the share capital of the Company by an aggregate amount of forty euro (EUR 40.-) so as to raise it from its amount of thirty-one thousand two hundred ninety-one euro (EUR 31,291.-) to an amount of thirty-one thousand three hundred thirty-one euro (EUR 31,331.-) through the issuance of four thousand (4,000) new class C preferred shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, (ii) cancel the preferential subscription rights of the Company's existing shareholders to subscribe for the new shares, and (iii) accept the subscription and payment of such new class C preferred shares together with a share premium in the aggregate amount of five million two hundred seventy-three thousand eight hundred ninety-two euro and thirty-seven cents (EUR 5,273,892.37). The nominal value of the new class C preference shares and the share premium thereon have been fully paid-up and evidence of the payment has been submitted to the undersigned notary.

(iv) The four thousand (4,000) new class C preferred shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each have been issued for an aggregate amount of five million two hundred seventy-three thousand nine hundred thirty-two euro and thirty-seven cents (EUR 5,273,932.37) out of which an amount of forty euro (EUR 40.-) have been allocated to the share capital of the Company and the remaining amount of five million two hundred seventy-three thousand eight hundred ninety-two euro and thirty-seven cents (EUR 5,273,892.37) to the share premium.

The aggregate amount of five million two hundred seventy-three thousand nine hundred thirty-two euro and thirty-seven cents (EUR 5,273,932.37) had been made available to the Company, proof of which was given to the undersigned notary.

(v) That as a consequence of the above mentioned issue of shares the first and second paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation are therefore amended and shall read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand three hundred thirty-one euro (EUR 31,331.-) divided into:

(i) three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) class A ordinary shares (the "Class A Shares"), which shall be held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Class A Shareholders");

(ii) one hundred (100) class B shares (the "Class B Shares"), which shall be held by the unlimited partners (associés commandités), in representation of their unlimited partnership interest in the Company (the "Class B Shareholders");

(iii) thirty-three thousand (33,000) class C preferred shares (the "Capital Preferred Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires), in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Capital Preferred Shares Shareholders"); and

(iv) one hundred (100) class D preferred shares (the "Income Preferred Shares"), which shall be held by the limited partners (associés commanditaires), in representation of their limited partnership interest in the Company (the "Income Preferred Shares Shareholders") and together with the Capital Preferred Shares Shareholder the "Preferred Shareholders";

Each issued share of each class has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un mai,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Me Nirida Nhouyvanisvong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant comme mandataire spécial du Conseil de Gérance de Triton Debt Opportunities Holding S.à r.l. (“l’Actionnaire Commandité”), agissant en qualité d’actionnaire commandité de Triton Debt Opportunities S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée en vertu d’un acte du notaire soussigné, résident à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 355 du 7 février 2014 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-182821 (la “Société”). Les statuts de la Société (les “Statuts”) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 2 avril 2015, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

en vertu d’une procuration qui lui a été conférée en vertu de résolutions adoptées par le Conseil de Gérance de l’Actionnaire Commandité de la Société en date du 19 mai 2015.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d’enregistrer les déclarations et constatations suivantes:

(i) Que le capital social de la Société s’élève à trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 31.291,-), divisé en trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, vingt-neuf mille (29.000) actions préférentielles de catégorie C et cent (100) actions préférentielles de catégorie D ayant chacune une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) et entièrement libérées.

(ii) Qu’en vertu de l’article 7.1 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à vingt millions d’euros (EUR 20.000.000,-), divisé en neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent mille (999.999.900) actions ordinaires de catégorie A, cent (100) actions de catégorie B, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions (999.000.000) actions préférentielles de catégorie C et un million (1.000.000) actions préférentielles de catégorie D d’une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0,01) chacune.

(iii) Que le Conseil de Gérance de l’Actionnaire Commandité de la Société, lors de ses deux réunions qui se sont tenues le 19 mai 2015, et conformément au pouvoir qui lui a été conféré en vertu des statuts de la Société, a décidé (i) d’augmenter le capital social de la Société d’un montant total de quarante euros (EUR 40,-) afin de la porter de son montant de trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 31.291,-) à un montant de trente-et-un mille trois cent trente-et-un euros (EUR 31.331,-) par l’émission de quatre mille (4.000) nouvelles actions préférentielles nouvelles de catégorie C ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0.01) chacune, (ii) de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de la Société pour la souscription des actions nouvelles, et (iii) d’accepter la souscription et la libération de ces nouvelles actions préférentielles de catégorie C ensemble avec une prime d’émission d’un montant total de cinq millions deux cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-douze euros et trente-sept centimes (EUR 5.273.892,37). La valeur nominale des nouvelles actions préférentielles de catégorie C et la prime d’émission ont été entièrement libérées et la preuve de la libération a été apportée au notaire soussigné.

(iv) Les quatre mille (4.000) nouvelles actions préférentielles nouvelles de catégorie C ayant une valeur nominale d’un centime d’euro (EUR 0.01) chacune ont été émises pour un montant total de cinq millions deux cent soixante-treize mille neuf cent trente-deux euros et trente-sept centimes (5.273.932,37), dont un montant de quarante euros (EUR 40,-) a été affecté au capital social de la Société et le solde, soit un montant de cinq millions deux cent soixante-treize mille huit cent quatre-vingt-douze euros et trente-sept centimes (EUR 5.273.892,37) à la prime d’émission.

Le montant total de cinq millions deux cent soixante-treize mille neuf cent trente-deux euros et trente-sept centimes (EUR 5.273.932,37) a été mis à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire soussigné.

(v) Qu’à la suite de l’émission d’actions susmentionnée, les premier et second paragraphes de l’article 5, des statuts sont modifiée en conséquence et seront désormais rédigés comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis est fixé à trente-et-un mille trois cent trente-et-un euros (EUR 31.331,-, divisé en:

(v) trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions de Catégorie A»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie A»); et

(vi) cent (100) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»), qui seront détenues par les actionnaires commandités, en représentation de leur engagement illimité dans la Société (les «Actionnaires de Catégorie B»)

(vii) trente-trois mille (33.000) actions préférentielles de catégorie C (les «Actions Préférentielles de Capital»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d’Actions Préférentielles de Capital») et

(viii) cent (100) actions préférentielles de catégorie D (les «Actions Préférentielles de Revenu»), qui seront détenues par les actionnaires commanditaires, en représentation de leur engagement limité dans la Société (les «Actionnaires d’Actions Préférentielles de Revenu») et ensemble avec les Actionnaires d’Actions Préférentielles de Capital, les «Actionnaires de Préférence»;

Chaque action de chaque catégorie a une valeur nominale d’un cent (EUR 0,01) et chaque action est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges toute nature payable par la Société suite en raison du présent acte sont estimés à trois mille cinq cent euros (EUR 3.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Nhouyvanisvong, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 22 mai 2015. GAC/2015/4390. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 12 juin 2015.

Référence de publication: 2015089931/149.

(150102222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

IZA Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.503.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des membres du conseil d'administration tenu au siège social le 15 juin 2015

IZA S.A., société anonyme, ayant son siège social au 84, avenue du Pérou, B-1000 Bruxelles est nommée Président du Conseil d'Administration.

Cette dernière assumera cette fonction jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2019, soit en 2020.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015094451/14.

(150104570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2015.

AXA Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 994.891,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 161.787.

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of June,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, a société d'investissement en capital à risque under the form of a société en commandite par actions governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154953 (the "Shareholder"),

hereby represented by Jennifer Ferrand, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9th June 2015.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of AXA Infrastructure Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a corporate capital of nine hundred sixty-four thousand eight hundred ninety-one euros (EUR 964,891.-), with registered office at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 8 June 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2144 of 13 September 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161787 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned Résolutions d'associé unique du 11 juin 2015 Me DELOSCH N° 11.699 notary of 25 February 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 943 of 8 April 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred sixty-four thousand eight hundred ninety-one euros (EUR 964,891.-) to an amount of nine hundred ninety-four thousand eight hundred ninety-one euros (EUR 994,891.-).

2 To issue thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of two million nine hundred seventy thousand euros (EUR 2,970,000.-) by AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR and to accept payment in full for such new shares by a contribution in cash.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of thirty thousand euros (EUR 30,000.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred sixty-four thousand eight hundred ninety-one euros (EUR 964,891.-) to an amount of nine hundred ninety-four thousand eight hundred ninety-one euros (EUR 994,891.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for the thirty thousand (30,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, with payment of a share premium in a total amount of two million nine hundred seventy thousand euros (EUR 2,970,000.-) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash.

The amount of three million euros (EUR 3,000,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued capital of the Company is set at nine hundred ninety-four thousand eight hundred ninety-one euros (EUR 994,891.-) divided into nine hundred ninety-four thousand eight hundred ninety-one (994,891) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-), and is fully paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand euro (EUR 3,000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le onzième jour de juin,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre des Sociétés et du Commerce de Luxembourg sous le numéro B 154953 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Jennifer Ferrand, employée privée, domiciliée professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 9 juin 2015.

La précitée procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de AXA Infrastructure Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 964.891,-), avec siège social au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 8 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2144 du 13 septembre 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161787 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 25 février 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 943 du 8 avril 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 964.891,-) à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 994.891,-).

2 Émission de trente mille (30.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 2.970.000,-) par AXA Infrastructure Fund III S.C.A., SICAR à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trente mille euros (EUR 30.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 964.891,-) à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 994.891,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre trente mille (30.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu AXA Infrastructure Fund III S.C.A, SICAR, prénommée, en vertu d'une procuration susmentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire à trente mille (30.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions neuf cent soixante-dix mille euros (EUR 2.970.000,-) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire.

Le montant total de trois millions euros (EUR 3.000.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les nouvelles parts sociales conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 994.891,-) représenté par neuf cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingt-onze (994.891,-) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: J. FERRAND, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 15 juin 2015. Relation: DAC/2015/9840. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 16 juin 2015.

Référence de publication: 2015091804/144.

(150103737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

B.M. (Building Management) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3441 Dudelange, 61, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 121.190.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015088711/10.

(150101439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Solaica Power Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.812.675,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 148.699.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 4 juin 2015

En date du 4 juin 2015, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Cristina Lara, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat
- de nommer Sophie Zintzen, née le 2 décembre 1979 à Verviers (Belgique), demeurant professionnellement, 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 4 juin 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Stefano Granella
- Giacomo Donnini

Gérants de classe B:

- Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Sophie Zintzen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015088423/26.

(150100232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.
